

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Révision: 07.04.2020

Numéro de version 7

Date de création: 25.01.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit:** Glycérine**· Code du produit:** 2020, 2030, 2039, 2050, 8110**· No CAS:**

56-81-5

· Numéro CE:

200-289-5

· Numéro d'enregistrement 01-2119471987-18-XXXX**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****· Étape du cycle de vie**

F Formulation ou emballage

IS Utilisation sur sites industriels

· Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU9 Fabrication de substances chimiques fines

SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

SU24 Recherche et développement scientifiques

· Catégorie du produit

PC19 Intermédiaire

PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation

PC21 Substances chimiques de laboratoire

PC29 Produits pharmaceutiques

PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels

PC40 Agents d'extraction

· Catégorie de processus

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC1 Fabrication de la substance

ERC2 Formulation dans un mélange

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

· Emploi de la substance / de la préparation

Utilisation industriel

Produits chimiques pour laboratoires

Réactif pour analyses

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**· Producteur/fournisseur:**

Th. Geyer GmbH & Co. KG

Dornierstr. 4 – 6

D-71272 Renningen

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Révision: 07.04.2020

Numéro de version 7

Date de création: 25.01.2016

Nom du produit: Glycérine

(suite de la page 1)

Tel.: +49(0)7159-1637-0, Fax:+49 (0)7159/18417
www.thgeyer.de
sicherheitsdatenblaetter@thgeyer.de

· **Service chargé des renseignements:** Département de gestion des produits

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Centre Anti-Poisons d'Angers
CHU-Angers
Rue Larrey 4
49033 Angers
Tel.: (00 33) (2) 41 48 21 21

pour la Suisse:
Tox Info Suisse
Freiestrasse 16
8032 Zürich

info@toxinfo.ch
Cas d'urgence: Tel. 145
(de l'étranger: +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.

-
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
 - **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
 - **Pictogrammes de danger** néant
 - **Mention d'avertissement** néant
 - **Mentions de danger** néant

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Substances**
- **No CAS Désignation**
56-81-5 Glycérine
- **Code(s) d'identification**
- **Numéro CE:** 200-289-5

FR
(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Révision: 07.04.2020

Numéro de version 7

Date de création: 25.01.2016

Nom du produit: Glycérine

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Remarques générales:**

- Autoprotection du secouriste d'urgence.
- Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:

- Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.**Après contact avec les yeux:**

- Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion:

- Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
- Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Nausées
- Migraine
- Perte de connaissance
- Troubles gastro-intestinaux

Indications destinées au médecin: S'il vous plaît d'observer la fiche signalétique/étiquette.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Combustible.
- Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

- Porter un vêtement de protection totale.
- Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Autres indications

- Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
- Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
- Empêcher d'extinction d'incendie de l'eau à partir d'eau de surface contaminée ou le système des eaux souterraines.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Evacuer la zone dangereuse.
- Veiller à une aération suffisante.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Révision: 07.04.2020

Numéro de version 7

Date de création: 25.01.2016

Nom du produit: Glycérine

(suite de la page 3)

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Appliquer les mesures d'hygiène et de protection générales pour la manipulation des produits chimiques.

· Préventions des incendies et des explosions: Matériaux combustibles, peu inflammables**· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.**· Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.**· Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· Classe de stockage: 10**· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle**· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 56-81-5 Glycérine

VLEP | Valeur à long terme: 10 mg/m³

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Équipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Révision: 07.04.2020

Numéro de version 7

Date de création: 25.01.2016

Nom du produit: Glycérine

(suite de la page 4)

· Protection respiratoire:


En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:


Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,11$ mm

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:


Lunettes de protection

· Protection du corps:


Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales
· Aspect:

Forme: Visqueuse

Couleur: Incolore

· Odeur: Agréable

· valeur du pH: 5

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: $\sim 18,2$ °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: ~ 290 °C

· Point d'éclair 180 °C

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

· Température d'inflammation: 400 °C

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Révision: 07.04.2020

Numéro de version 7

Date de création: 25.01.2016

Nom du produit: Glycérine

(suite de la page 5)

· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	2,6 Vol %
Supérieure:	11,3 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	<0,1 hPa
· Densité à 20 °C:	1,26 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminée.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique à 20 °C:	1.412 mPas
Cinématique:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** Stable avec un stockage et une manipulation correcte
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.
- **10.4 Conditions à éviter**
Chaleur, flammes, étincelles
protéger contre l'humidité
- **10.5 Matières incompatibles:** Eviter le contact avec d'autres produits chimiques.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
En cas d'incendie, formation d'une voie de feu et de vapeurs dangereuses.
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	12.600 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	10.000 mg/kg (lapin)

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 07.04.2020

Numéro de version 7

Date de création: 25.01.2016

Nom du produit: Glycérine

(suite de la page 6)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets** Respectez les lois et règlements locaux (spécifiques au pays)
- **Recommandation:**
De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations nationales.

- **Catalogue européen des déchets**

07 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE
07 01 00	déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base
07 01 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Révision: 07.04.2020

Numéro de version 7

Date de création: 25.01.2016

Nom du produit: Glycérine

(suite de la page 7)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	
· ADR, IMDG	UN-
· ADN, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- Prescriptions nationales:
- Indications sur les restrictions de travail:
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. L'application, l'utilisation et le traitement de nos produits sont hors de notre contrôle et sont donc de la seule responsabilité de l'utilisateur.

- **Service établissant la fiche technique:** Produktmanagement

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Révision: 07.04.2020

Numéro de version 7

Date de création: 25.01.2016

Nom du produit: Glycérine

(suite de la page 8)

· **Contact:** Gestion des produits· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

FR